



REGLEMENT SPORTIF CSNPV

*Approuvé suite à la réunion de la CSNPV et la CNO le 13 novembre 2008
(Modifications et mises à jour en bleu et rouge italique)*

Préambule

Ce règlement s'applique aux compétitions et tests de patinage de vitesse sur courte piste organisés en France sous l'égide de la FFSG et de la CSNPV, à savoir:

- Championnat de France Elite (Senior et Junior),
- Championnats de France par catégorie (Junior B, C, D),
- Championnats de France par Equipe Junior,
- Coupe de France (co-organisation avec la DTN),
- Coupe Avenir (organisation dans le cadre du Programme de Développement),
- Championnats de Ligue.

Il s'applique également aux épreuves destinées spécifiquement aux patineurs débutants et/ou Junior E:

- Tests fédéraux Glaçons et Lames,
- Trophée régional des Débutants,
- Critérium de France des Jeunes.

Sauf indications contraires, les compétitions ci-dessus sont régies par le règlement ISU du Short Track Speed Skating en vigueur, pour les règles de course.

Ce règlement ne concerne pas les diverses compétitions nationales et internationales organisées à l'initiative des clubs, ni les compétitions organisées par la DTN si elles ne s'appuient pas sur une compétition nationale du présent règlement. Il doit néanmoins servir de fil conducteur dans l'établissement des règles propres à ces compétitions.

La CSNPV se réserve la possibilité de modifier un point du règlement en cours de saison si les circonstances l'exigent ou pour essai de nouveaux règlements. Les modifications des points de règlement en cours de saison devront cependant être validées par la Commission Nationale des Officiels.

SOMMAIRE

PREAMBULE	1
A. GENERALITES	3
B. CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE (SENIOR ET JUNIOR)	8
C. CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR CATEGORIE (JUNIOR B, C, D)	9
D. CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE	10
E. CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS	12
F. TOP FRANCE DES CLUBS	12
G. COUPE DE FRANCE	13
H. COUPE AVENIR	15
I. CHAMPIONNATS DE LIGUE	19
J. TESTS FEDERAUX	20
K. TROPHEE REGIONAL DES DEBUTANTS	21
L. CRITERIUM DE FRANCE DES JEUNES	22

A. Généralités

Règle 1

Calendrier

1. a) Les clubs présentent leur candidature aux compétitions nationales lors de leur Assemblée Générale de Ligue. Les Ligues les proposent ensuite lors de l'Assemblée Générale fédérale en vue d'élaborer le calendrier de la saison.

Chaque Ligue devrait s'engager chaque saison pour l'une au moins des compétitions nationales (hors Championnats de Ligue).

b) L'Assemblée Générale fédérale fixe de façon définitive le lieu des Championnats de France pour la saison à venir, et de façon provisoire le lieu des Championnats de France pour la saison suivante.

c) En présentant sa candidature à une compétition nationale inscrite au calendrier CSNPV, l'entité ou le club organisateur s'engage, si sa candidature est retenue, à organiser la compétition en accord avec le règlement sportif de la CSNPV. Il s'engage d'autre part à faire le maximum pour que la compétition se déroule dans de bonnes conditions (convention avec la patinoire et la ville si nécessaire).

Annoncement et programme de la compétition

2. a) L'annonce de la compétition doit être publiée quatre semaines avant le premier jour de la compétition. Il doit être envoyé par l'entité ou le club organisateur par voie électronique ou par voie postale pour les destinataires ne possédant pas de messagerie électronique:

- aux clubs et sections de patinage de vitesse,
- aux membres de la CSNPV,
- au Président de la Commission des Officiels.

Les annonces de compétitions françaises doivent également être transmises au responsable du site Internet de la CSNPV, sous forme électronique, pour diffusion sur le site.

b) L'annonce doit comporter au minimum les informations suivantes :

- lieu de la compétition,
- type de patinoire (surface, nombre de pistes,...),
- dates et heures de départ de la compétition (heure prévisionnelle de l'échauffement sur glace) et du tirage au sort,
- montant des frais d'inscriptions et date de clôture des engagements (en général 2 semaines avant le début de la compétition),
- temps de sélection, format de la compétition, procédure de tirage au sort, attribution des points, sélection des patineurs vers la finale.

c) L'ensemble des conditions du déroulement de la compétition doit figurer dans l'annonce ainsi que dans le programme.

d) *Le programme prévisionnel ne doit pas se terminer au-delà de 22 heures.*

Catégories d'inscriptions dans les compétitions

3. a) En ce qui concerne les catégories d'inscriptions aux compétitions du présent règlement sportif, il existe 2 types de compétition :

- Des compétitions où les catégories d'âge habituelles sont clairement identifiées : Seniors, Juniors A, etc. C'est le cas, par exemple, des Championnats de Ligue.
- Des compétitions où sont créées des catégories spécifiques, regroupant éventuellement les catégories d'âge habituelles, par exemple la Coupe de France qui regroupe les catégories habituelles Seniors et Juniors.

Ces catégories sont précisées dans les règles propres à chaque compétition. Elles doivent être rappelées dans l'annonce de la compétition.

b) Des regroupements de catégorie sont autorisés lors des Championnats de Ligue lorsque le nombre de patineurs au départ est faible.

Ces regroupements de catégorie peuvent être décidés par le juge-arbitre (sans que cela soit une obligation), après consultation du compétiteur steward et avant le tirage au sort. Ils doivent être présentés aux clubs présents lors du tirage au sort.

Lorsqu'il y a moins de 6 patineurs au départ dans une catégorie, celle-ci peut-être regroupée avec la catégorie d'âge immédiatement au-dessus, pour créer une catégorie « regroupée » (par exemple Junior B-C). En aucun cas plus de 2 catégories consécutives pourront être regroupées.

Si les Championnats de Ligue sont organisés en système « toutes finales », les catégories où il y a moins de 9 patineurs pourront être regroupées.

Les patineurs de la catégorie regroupée courent les distances de la catégorie initiale la plus âgée (dans l'exemple, les distances de la catégorie Junior B).

Le déroulement de la compétition pour la catégorie regroupée suit le règlement normal de la compétition (tirage au sort, attribution des points, qualification en super-finale, disqualifications, etc.).

A la fin de la compétition, le classement de la catégorie regroupée est établi suivant le règlement normal de la compétition. Il est alors établi des classements distincts (par exemple Junior B et Junior C) en séparant les patineurs des catégories initiales concernées. Ces classements distincts donnent lieu à remise de titre, sauf quand la règle 1.5.b s'applique, et sont utilisés pour d'éventuels classements par clubs.

c) Lors des Championnats de Ligue, les patineuses d'une catégorie dame pourront être intégrées à la catégorie homme correspondante lorsque le nombre d'inscrites dans cette catégorie n'est pas suffisant pour les faire courir valablement (cf. règle 1.5.b), à condition que ces patineuses aient le temps de sélection de la catégorie homme correspondante.

Un tel regroupement de catégorie (par exemple des Senior Dames avec des Senior Hommes) peut être décidé par le juge-arbitre (sans que cela soit une obligation), après consultation du compétiteurs steward et avant le tirage au sort. Il doit être présenté aux clubs présents lors du tirage au sort.

Le déroulement de la compétition pour la catégorie regroupée suit le règlement normal de la compétition (tirage au sort, attribution des points, qualification en super-finale, disqualifications, etc.).

A la fin de la compétition, le classement de la catégorie regroupée est établi suivant le règlement normal de la compétition. Il est alors établi des classements distincts (par exemple Senior Hommes et Senior Dames) en séparant les patineurs des catégories initiales concernées. Ces classements distincts donnent lieu à remise de titre, sauf quand la règle 1.5.b s'applique, et sont utilisés pour d'éventuels classements par clubs.

Inscriptions

4. a) Tout patineur engagé est licencié à la Fédération Française des Sports de Glace et titulaire d'une licence compétition, sauf pour les tests fédéraux et tests de sélection pour lesquels la licence Kid ou la licence fédérale suffit. La licence Kid permet de participer aux courses amicales (par exemple Trophée des débutants). Le patineur engagé a réalisé les temps ou tests de sélection correspondant à la catégorie où il est inscrit et à la compétition considérée.

b) Les athlètes étrangers titulaires d'une licence FFSG sont admis à participer aux compétitions nationales s'ils ont rempli les critères de sélection correspondant à la catégorie et à la compétition considérée.

Pour les Championnats de France, les athlètes étrangers admis à participer suivant le paragraphe précédent sont classés normalement dans les classements par distance et le classement général individuels. De même, les points obtenus par ces patineurs sont pris en compte dans le Championnat de France des clubs et le Top France des clubs.

Cependant, le titre de « Champion(ne) de France » est décerné au patineur français le mieux classé dans le classement général final de la compétition.

c) Sauf exception, le montant des frais d'inscriptions est fixé ou reconduit chaque année par l'Assemblée Générale des clubs.

d) Les surclassements sont autorisés s'ils sont en accord avec le règlement de la FFSG.

e) L'inscription à une compétition est réalisée par les clubs au moyen *du système informatisé de la CSNPV, à l'adresse <http://inscriptions.csnpv.fr>, par les présidents de club ou un représentant, avant la date de clôture des inscriptions. Une notice explicative sur l'utilisation du service est mise à disposition des personnes concernées.*

La feuille d'engagement *générée par le site internet* comporte le nom du Président du club ou de la section avec sa signature, les noms des coaches (maximum 2 par clubs) et du responsable d'équipe, les coordonnées Tél ou Fax du responsable.

Le règlement des frais d'inscriptions *de l'ensemble des patineurs inscrits par le club* doit se faire avant le tirage au sort, par exemple lors de l'envoi du dossier complet ou une fois sur place. Si les frais d'inscriptions n'ont pas été réglés au moment du tirage au sort, alors les patineurs concernés ne seront pas autorisés à concourir.

f) Les clubs pourront inscrire des patineurs n'ayant pas encore réalisé leur temps de sélection au moment de la clôture des inscriptions, à condition que la confirmation (si le temps de sélection a été réalisé) ou la non-

confirmation d'inscription soit transmise au club organisateur au plus tard *avant le tirage au sort* de la compétition. Sur la feuille d'engagement, il sera nécessaire d'indiquer 'à confirmer'.

g) En cas de non-participation, le remboursement des frais d'inscription n'est effectué que sur présentation d'un certificat médical ou après étude des cas de force majeure par la CSNPV.

Classement et attribution des points

5. a) cf. la règle ISU 295.

b) Contrairement à la règle ISU 118, pour les catégories réunissant moins de trois inscrits ou deux patineurs au départ, ceux-ci feront l'objet d'un classement avec attribution de point et attribution d'une éventuelle récompense. Toutefois dans ce cas, il n'y aura pas de titre décerné.

c) Lors d'une compétition au format « toutes finales », en dehors de la Coupe de France, ou lorsqu'une des distances est au format « toutes finales », seuls les participants à une Finale A reçoivent des points de finales : 34, 21, 13, 8, 5, 3, 2, 1. Les participants des autres finales (B, C, D, etc...) ne reçoivent aucun point de séries. Aucun point de série n'est attribué lors des tours qualificatifs. Un patineur disqualifié en Finale (ou super finale) A ne marque pas de points de finale. Un patineur « No start » ne marque pas de points.

Tirage au sort

6. a) cf. la Règle ISU 296.

Pour la composition des séries de la première distance d'une compétition, le classement des patineurs est effectué sur la base du classement du Top France sur cette distance (exemple : 1500m pour le championnat de France Senior). Les patineurs qui n'ont pas de temps enregistré sur cette distance sont tirés au sort.

b) Le tirage au sort de l'ordre de départ des séries de la première distance peut se dérouler la veille de la compétition, ou au plus tard *1 heure* avant le premier départ, sous l'autorité du Juge-arbitre et du Competitors' Steward.

Aucune réclamation concernant le tirage au sort n'est admise si le club n'y est pas représenté.

c) Lorsqu'il y a une Super-finale (finale sur sélection), seuls les patineurs ayant acquis des points de finale sur les finales précédentes peuvent y participer. Cependant, le nombre maximum de participants à la super-finale est le suivant :

3000m : 8 + ex-æquo éventuels à la 8^e place (classement établi sur la base des points de finale uniquement)

1500m : 6 + ex-æquo éventuels à la 6^e place

1000m (et distances plus courtes) : 4 + ex-æquo éventuels à la 4^e place.

Protocole

7. a) Un protocole est réalisé à l'issue de chaque compétition. Il comporte notamment page de garde, liste des officiels en mentionnant « stagiaire » pour les officiels concernés, liste des participants, liste des clubs avec ses coaches et son team leader, résultats des courses, classement final de chaque catégorie, et classement par club lorsque le cas se présente.

b) Le protocole complet doit parvenir dans les 48 heures maximum suivant la compétition aux présidents des clubs ayant participé à la compétition, au Président de la CSNPV, au Président de la CNO, au Juge Arbitre, au Club Organisateur. Suivant les cas, il peut être distribué sur place à l'issue de la compétition et/ou diffusé sous 48 heures maximum par courrier électronique ou par voie postale pour les destinataires ne possédant pas de messagerie électronique.

En plus du protocole, le Responsable du Top France devra recevoir la base de données complète de la compétition au format Winsport *ou le fichier type mis à disposition par le responsable du Top France dûment complété.*

Temps et critères de sélection

8. a) Les temps de sélection par catégorie et par sexe sont établis (ou reconduits) chaque année par la CSNPV. Ils font l'objet d'une communication aux clubs et sont rappelés dans l'annonce.

b) Ces temps doivent avoir été réalisés officiellement lors de:

- compétitions nationales ou internationales,

- ou de tests, uniquement pour l'obtention des temps de sélection aux Championnats de Ligue. Dans ce cas, les tests seront effectués au sein des clubs aux conditions suivantes,:

i) présence d'un starter et de trois chronométreurs, dont l'un au moins appartient à la liste des officiels reconnus par la CSNPV. Au moins un de ces officiels doit être d'un club différent du club organisateur du test,

ii) Les résultats sont consignés sur une feuille « protocole » de compétition sur laquelle figurent Lieu, Date, Nom du responsable des tests, Noms des officiels, Distances effectuées et Temps réalisés (Modèle joint en annexe I). Cette feuille est adressée à la FFSG pour validation avant transmission au responsable du Top France (voir Procédure correspondante).

Pour les compétitions ayant lieu avant le 31 décembre de la saison en cours, les temps de sélection doivent avoir été réalisés depuis le 1^{er} juillet de la saison précédente (dans ce cas, le meilleur temps des 2 saisons est pris en compte). Pour les compétitions ayant lieu après le 31 décembre de la saison, les temps de sélection doivent avoir été réalisés depuis le 1^{er} juillet de la saison en cours.

c) Les seuls temps pris en compte lors de l'inscription des patineurs sont les temps apparaissant dans le Top France. Tout autre temps doit faire l'objet de la présentation du protocole correspondant.

d) Tous les protocoles des compétitions nationales, des compétitions internationales auxquelles participent des clubs français et des tests clubs doivent être fournis au responsable du Top France dans les plus brefs délais. Ces protocoles sont transmis de préférence sous forme électronique pour permettre leur diffusion sur le site Internet de la CSNPV.

Le Top France est consultable sur le site Internet.

e) Pour certaines compétitions, un niveau de test fédéral est requis. La vérification du niveau de test atteint par tous les patineurs se fait à l'aide du Top Tests qui centralise les résultats des sessions de passage de tests fédéraux.

Tous les résultats des sessions de passage de tests fédéraux doivent être fournis dans les plus brefs délais à la FFSG pour validation avant transmission au responsable du Top Tests (voir Procédure correspondante).

Le Top Tests est consultable sur Internet.

f) Pour les patineurs des catégories Junior C, D et E, le passage et la réussite des 3 tests fédéraux « Glaçons » vert, bleu et rouge est obligatoire pour l'inscription aux compétitions suivantes : Championnats de France, Coupe de France, Coupe Avenir et Championnats de Ligue.

Cette règle s'appliquera aux Juniors B à partir du 1^{er} juillet 2008.

Pour les Juniors E au Critérium de France des Jeunes, voir la règle 12.4.a)

Officiels (cf. 'Mémorandum pour l'organisation des compétitions de short track' pour les officiels nécessaires)

9. a) Pour chaque compétition, la liste des officiels appelés à intervenir est proposée par la Ligue ou le club organisateur, et validée par la CSNPV en collaboration avec la CNO qui veille à une bonne rotation des officiels d'une compétition à l'autre. La liste ainsi validée doit être respectée par la ligue ou le club organisateur. Les changements éventuels (indisponibilité de l'officiel proposé, etc.) doivent être discutés et validés par la CSNPV.

b) Les officiels doivent être choisis dans la liste des officiels reconnus par la CSNPV. Trois, au moins, de ces officiels proviennent de clubs différents du club organisateur. En particulier, le Juge-arbitre et un Juge assistant au moins sont issus de clubs différents entre eux.

c) Les officiels doivent être licenciés à la FFSG ou auprès d'une fédération membre de l'ISU.

Pour des raisons d'assurance, les officiels évoluant sur la glace de par leur fonction (notamment Juge arbitre, Juges assistants, Ramasseurs de plots) doivent être titulaires d'une licence compétition.

d) Les officiels sont normalement défrayés pour leur déplacement et leur hébergement par l'organisateur, suivant le tarif de remboursement FFSG en vigueur.

L'organisateur joindra une feuille de défraiement et la procédure à suivre pour le remboursement.

Equipement

10. a) Le compétiteur porte, de préférence, la combinaison de son club - sinon il en porte une neutre. **Aucune combinaison nationale**, quel que soit le pays, même masquée, **n'est autorisée** : le patineur en faute n'est pas admis à prendre le départ.

Il est équipé conformément à la règle ISU 291, à savoir notamment d'un casque réglementaire, de gants, de protège-tibias et de genouillères. De plus, le port du protège-cou est obligatoire.

b) Le port d'un couvre-casque, de préférence celui fourni par la CSNPV en début de saison, avec le bon numéro attribué en début de saison, est obligatoire.

Dopage

11. Des contrôles antidopage peuvent être réalisés lors des compétitions. Les patineurs tirés au sort doivent se présenter au contrôle antidopage, sous peine de sanctions disciplinaires.

Records de France

12. a) Des records de France sont reconnus par la CSNPV sur les distances suivantes :

Senior: 500, 1000, 1500, 3000m. Relais 3000m dames, 5000m hommes

Junior A, B, C et D: 500, 1000, 1500m.

Junior E: 333, 500m

b) Conditions d'homologation par la CSNPV :

- Le temps doit être réalisé sur une piste aux dimensions correctes avec un équipement de photo-finish, et mesuré au minimum au 1/100^e de seconde.
- Pour toutes les distances, les temps au tour doivent être enregistrés.
- Le temps doit être réalisé en compétition officielle nationale ou internationale avec diffusion d'un announcement de compétition, à l'exclusion des tests locaux. Sont exclus également les temps réalisés lors d'un test individuel ou en poursuite.
- Pour une compétition en France, le juge-arbitre et le starter doivent être classés sur la liste nationale des officiels au niveau 'national' au moins, et/ou classés sur la liste des officiels ISU.
- Pour une compétition à l'étranger, la compétition doit être inscrite sur le calendrier ISU de la saison en cours.

c) Les records juniors sont acceptables même si les temps ont été réalisés en présence de patineurs de catégorie d'âge différente.

Par contre, les records seniors et juniors doivent avoir été réalisés en présence de patineurs du même sexe (sauf pour la Coupe Nationale Avenir et la Coupe de France).

d) Les documents relatifs à la reconnaissance d'un record de France doivent parvenir à la CSNPV dans les plus brefs délais.

Restrictions d'accès au bord de piste et sécurité

13. a) Un système de badges, destiné aux patineurs, coachs, officiels de compétition, organisateurs et invités officiels, avec des couleurs différentes pour chaque catégorie, doit être mis en place.

Les coachs doivent avoir un badge nominatif (noms à indiquer sur les feuilles d'inscriptions, avec un maximum de 2 coachs et 1 responsable d'équipe par club).

b) Les organisateurs doivent mettre en œuvre les moyens de contrôle nécessaires pour restreindre l'accès aux bords de piste :

- Une portion adéquate des bords de piste doit être exclusivement réservée aux coachs et respectée par ceux-ci,
- Suivant l'emplacement des services de secours et de l'infirmerie, la portion de bord de piste proche de ces emplacements doit être interdite d'accès même aux coachs.

c) Le directeur de la compétition et le Juge Arbitre ont la possibilité de sanctionner et/ou exclure de la compétition les responsables de clubs qui ne respecteraient pas les consignes de sécurité.

Service médical

14. Les organisateurs de compétition doivent s'assurer de la présence d'un médecin et/ou d'une équipe de Premiers Secours (exemple : Croix Rouge, etc.) pendant toute la durée de la compétition et des entraînements/échauffements éventuels.

Comportement des participants

15. Conformément à la règle ISU 125, tous les concurrents, responsables d'équipe et accompagnateurs se doivent de respecter les officiels, leurs consignes et le règlement.

B. Championnat de France Elite (Senior et Junior)

Règle 2

1.a) Le Championnat de France Elite est ouvert à l'ensemble des patineurs Juniors et Seniors au sens de l'ISU ayant réalisé les temps de sélection de leur catégorie d'inscription.

b) Le Championnat de France Elite comprend 2 catégories individuelles chez les Dames et Hommes, calquées sur les catégories ISU :

Senior = patineurs ayant 15 ans au moins au 1^{er} juillet de la saison en cours (correspond aux catégories habituelles Senior, Junior A et Junior B),

Junior = patineurs ayant 14 ans au moins et moins de 19 ans au 1^{er} juillet de la saison en cours (correspond aux catégories habituelles Junior A, Junior B et Junior C 2^e année).

c) Des courses de relais Junior et Senior sont organisées pendant le Championnat de France Elite

d) Dimensions minimales de la patinoire : 58m x 28m.

Programme de la compétition

2. 1er jour: 1500m et 500m,

2e jour: 1000m et super finale : 3000m en Senior, 1500m en Junior.

Relais

Règles de compétition

3. Le tirage au sort, y compris la détermination du nombre de patineurs en finale, l'attribution des points, l'établissement du classement final et la détermination du vainqueur suivent le règlement ISU et les règles CSNPV 1.6 et 1.8.d.

Championnat de France de relais

4. a) Une épreuve de relais, donnant le titre de Champion de France de relais Homme et Dame, est organisée. Les Dames patinent sur 3000m, les Hommes sur 3000m en série et 5000m en finale.

b) Les équipes de relais doivent être constituées de 4 patineurs (ou 5 si remplaçant) du même club, Senior et/ou Junior.

Des équipes de relais regroupant hommes et dames sont interdites.

C. Championnats de France par catégorie (Junior B, C, D)

Règle 3

1. a) Les Championnats de France par catégorie sont ouverts aux patineurs des catégories Junior B, Junior C et Junior D, ainsi qu'à des patineurs Juniors E surclassés en Junior D le cas échéant, ayant réalisé les temps de sélection de leur catégorie d'inscription.

Les Championnats de France par catégorie restent ouverts en particulier aux patineurs Juniors ayant participé au Championnat de France Elite.

b) Un titre de Champion de France est décerné dans chacune des catégories Junior B à D Dames et Hommes en individuel.

c) Lors des Championnats de France par catégorie est également décerné un titre de Champion de France de relais.

d) Dans chaque catégorie, des récompenses sont remises, sans attribution de titre, pour chacune des trois premières distances (hors super-finale). Ces récompenses sont distribuées immédiatement après la finale correspondante.

e) La Marseillaise est diffusée lors de la Présentation des équipes et au début de la Cérémonie de remises des titres à l'issue de la compétition.

Programme de la compétition

2. Les distances courues en individuel sont les suivantes:

Juniors D	1 000	500	500	1 000 sur sélection
Juniors C	1 000	500	500	1 500 sur sélection
Juniors B	1 500	500	1 000	1 500 sur sélection

Règles de compétition

3. Le tirage au sort, y compris la détermination du nombre de patineurs en finale, l'attribution des points, l'établissement du classement final et la détermination du vainqueur suivent le règlement ISU et les règles CSNPV 1.6 et 1.8.d.

D. Championnat de France par Equipe

Règle 4

1. Le Championnat de France par Equipe est une compétition par équipe réservée aux patineurs des catégories Juniors A à E. Les règles ISU 282.4 & 5 s'appliquent à ce format de compétition (tirage au sort des positions de départ, points attribués).

Les équipes sont composées de **3** patineurs pour participer aux distances individuelles et aux relais.

L'équipe peut être composée de patineurs de différents clubs d'une même ligue. Une ligue ne comportant qu'un seul club peut se rattacher à la ligue de son choix. **Tous les clubs peuvent s'associer pour former des équipes si le nombre de patineurs d'un club n'est pas suffisant, mais les équipes formées de patineurs de clubs différents ne sont pas classées.**

Le nombre maximum d'équipe par catégorie est de 8 : les 8 meilleures équipes inscrites. Si le club organisateur ne fait pas partie des 8 meilleures équipes, alors il remplace l'équipe classée 8^e.

Définition des meilleures équipes

1^{er} critère : priorité aux équipes formées de patineurs du même club, puis aux équipes formées de patineurs d'une même ligue

2^e critère : (a) parmi les équipes formées de patineurs du même club : suivant le classement en cours du Top France des clubs

(b) parmi les autres équipes : suivant la somme des cumuls de temps Top France 500-1000 des 3 patineurs de l'équipe

2. Catégories

Il y a 2 catégories Dames et Hommes :

Junior : regroupe les catégories Juniors A et B habituelles

Novice : regroupe les catégories Juniors C, D et E habituelles

(Les règles de surclassement habituelles s'appliquent)

3. Distances

Les distances sont les suivantes :

Novice : 500m, 333m, 1000 m (uniquement en phase finale) et Relais 2000m (3 patineurs).

Junior : 1000m, 500m, 1500m (uniquement en phase finale) et Relais 2000m (3 patineurs).

4. Déroulement de la compétition

En règle générale, la compétition se déroule en plusieurs tours : 1^{er} tour, repêchage, finale. *Pour chaque tour, les équipes sont réparties en une ou plusieurs Poules. Au sein de chaque Poule, les patineurs de chaque équipe courent une fois chaque distance et le relais.*

Ainsi, pour chaque tour et chaque Poule de chaque catégorie, les courses suivantes ont lieu :

1^{ère} distance : 3 courses

2^e distance : 3 courses

(3^e distance en finale seulement : 3 courses)

Relais : 1 course

En cas d'égalité de points à l'issue de chaque tour, les équipes sont départagées par :

- le nombre de victoires et si besoin les meilleures places obtenues.
- le meilleur temps sur le relais.

La constitution des Poules du 1^{er} tour sera réalisée suivant le classement des équipes calculé en cumulant les temps des 3 membres de l'équipe : sur les 3 distances (500+1000+1500) pour les Juniors, sur les 2 distances (500+1000) pour les Novices.

Les équipes sont ainsi affectées dans les Poules (à partir de 6 équipes dans une même catégorie) :

Poule 1	Poule 2
Equipe 1	Equipe 2
Equipe 3	Equipe 4
Equipe 5	Equipe 6
Equipe 7	Equipe 8

Le déroulement exact dépend du nombre d'équipes engagées et sera défini par le Competitors Steward selon le tableau de synthèse ci-dessous :

Nb. équipes	1er Tour	Repêchage	Finale
3 à 5	1 Poule : 3 courses par distance et relais		3 courses par distance et relais. Classement cumulé sur : 1er tour+Finale
6	2 Poules de 3 équipes : 3 courses par distance et relais	2eme et 3eme des Poules soit 4 équipes Relais	Finale A : 1er Poule1 du 1er Tour + 1er Poule2 du 1er Tour + 1er et 2eme du Repêchage Relais
7	2 Poules (4 équipes + 3 équipes) : 3 courses par distance et relais	2eme et 3eme des Poules soit 4 équipes Relais	Finale A : 1er Poule1 du 1er Tour + 1er Poule2 du 1er Tour + 1er et 2eme du Repêchage Finale B : 3eme et 4eme du Repêchage + 4èmes des Poules Relais
8	2 Poules de 4 équipes : 3 courses par distance et relais	2eme et 3eme des Poules soit 4 équipes Relais	Finale A : 1er Poule1 du 1er Tour + 1er Poule2 du 1er Tour + 1er et 2eme du Repêchage Finale B : 3eme et 4eme du Repêchage + 4èmes des Poules Relais

5. Constitution des courses

Pour chaque course, un seul patineur par équipe sera désigné par le Coach de l'équipe. Le speaker demandera dans le heat box à chaque coach (en suivant l'ordre de la ligne de départ) concerné par la course, le numéro et le nom de son représentant, et cela juste avant le départ de la course. Le patineur choisi se rendra alors directement à la ligne de départ.

6. Disqualifications – No Finish

Un patineur disqualifié ou No Finish ne marque pas de points.

7. Equipement

Les membres d'une même équipe porteront la même combinaison ainsi que leur numéro de casque habituel.

E. Championnat de France des clubs

Règle 5

1. Un titre de Champion de France des clubs est décerné au club totalisant le maximum de points acquis en finales par tous les patineurs du club, hors relais, sur le Championnat de France Elite et les Championnats de France par catégorie.
2. Les éventuels patineurs ayant pris part à la fois au Championnat de France Elite et aux Championnats de France par catégorie ne sont comptabilisés qu'une seule fois; les points qui rentrent en compte sont obtenus comme le maximum du nombre de points de finale acquis lors des deux épreuves.
3. Le titre de Champion de France des clubs est décerné lors de la dernière des deux compétitions prises en compte.

F. Top France des clubs

Règle 6

1. Le Top France des clubs est un classement combiné prenant en compte les résultats obtenus par les patineurs des clubs au cours de la saison dans un certain nombre de compétitions.

Compétitions prises en compte

2. Les compétitions prises en compte dans le Top France des clubs sont affectées d'un coefficient multiplicateur fonction de la 'qualité' de la compétition. Ce sont les suivantes :

- Championnat de France Elite, coefficient 10
- Championnats de France par catégorie, coefficient 10
- Championnats de France par équipe, coefficient 10, les points seront attribués aux équipes complètes d'un même club
- Critérium de France des Jeunes, coefficient 5
- Coupe de France (nouveau format 2005/2006), sur la base des points 'Coupe de France' (100, 99, 98,97.....)
- Championnats de Ligue, coefficient 1

Attribution des points et classement

3. a) A l'issue de chacune des compétitions prises en compte (sauf Coupe de France), des points 'Club' sont attribués comme suit aux clubs ayant participé :

- Le classement final de chaque catégorie donne lieu à l'attribution de points 'intermédiaires' à chaque patineur classé. Le premier obtient 25 points, le second 24 points, ..., le 25e 1 point, les suivants 0 point.
- Le nombre de points 'Club' attribués à chaque club est calculé en additionnant les totaux de points 'intermédiaires' obtenus par TOUS les patineurs du club, sur l'ensemble des catégories, dames et hommes confondus. Ce nombre de points est alors multiplié par le coefficient multiplicateur correspondant à la compétition.

Pour la Coupe de France, les points 'Club' sont obtenus en utilisant les points 'Coupe de France' (100, 99, 98, 97...).

- b) Le titre de vainqueur du Top France des clubs est attribué au club ayant obtenu le plus grand total de points 'Club' sur l'ensemble des compétitions prises en compte. Les 3 premiers clubs sont récompensés lors de la dernière compétition prise en compte.

- c) La comptabilisation des points 'Club' et le classement sont traités par le responsable du Top France.

G. Coupe de France

Règle 7

1. La Coupe de France est une compétition de référence de la Direction Technique Nationale et de la Commission Sportive Nationale. Elle se constitue de 3 manches au moins.

- Cette compétition est obligatoire pour les membres des collectifs France Elite, senior.
- Cette compétition sert de référence pour l'établissement des listes SHN.
- Cette compétition sert de référence pour la sélection des équipes de France sur les compétitions internationales.

Catégories et inscriptions

2. a) La Coupe de France est ouverte aux 72 meilleurs patineurs classés au Top France MIXTE (Dames et Hommes confondus).

Les patineurs sont répartis en 3 poules I, II et III qui ne peuvent pas comporter plus de 24 patineurs.

Il n'y a aucune considération de catégorie d'âge sauf pour la Poule III qui ne doit pas identifier de seniors.

b) Pour la première manche de Coupe de France, les poules sont déterminées comme suit :

- Poule I : 24 premiers du Top France mixte aux temps cumulés (500-1000-1500m)
- Poule II : 25^{ème} au 48^{ème} du Top France mixte aux temps cumulés (500-1000-1500m)
- Poule III : 24 premiers du Top France mixte aux temps cumulés (500-1000) à l'exclusion des seniors et des patineurs classés dans les 48 premiers du Top France mixte aux temps cumulés (500-1000-1500)

c) Pour les manches de Coupe de France suivantes, les poules sont déterminées comme suit :

Les poules sont déterminées en fonction du Top France mixte : Poule I = 24 premiers au cumul (500-1000-1500m) ; Poule II = 24 suivants au cumul (500-1000-1500m) ; Poule III = 24 premiers au cumul (500-1000m) hors seniors et patineurs déjà qualifiés en Poule I ou II.

L'inscription à la dernière manche de la Coupe de France n'est possible que pour les patineurs qui ont participé à au moins une des 2 manches précédentes (si 3 manches au total) ou à au moins 2 des 3 manches précédentes (si 4 manches au total).

d) L'inscription dans les poules I, II et III se fera en référence aux temps cumulés du Top France mixte 3 semaines avant le début de chaque manche. Elle sera transmise à la FFSG (Direction Technique Nationale) et au Competitor Stewart accompagnée des frais d'inscription.

Le Competitor Stewart de la compétition peut avancer des patineurs au delà de la 48^{ème} ou 24^{ème} place du Top France si le nombre de patineurs 48 (24) n'est pas atteint pour cause de forfait ou non inscription dans les délais impartis.

Distances en individuel

3. Poules I et II: 1500m/500m/1000m

3000m – super finales ABC (*Poule I*) ; 1500m super finales ABCD (*Poule II*)

Poule III : 1000m/500m/500m

1500m – super finales ABCD

Relais

4. La composition des relais est déterminée par les entraîneurs référents (Cf. DTN) pour :

- Hommes sur 5000m : France 1, France 2, France 3
- Dames sur 3000m : France 1, France 2
- Hommes sur 3000m : France 1

Chaque équipe est composée de 4 patineurs.

La composition de relais supplémentaires est laissée à l'arbitrage des entraîneurs de clubs.

Les relais ne donnent pas lieu à l'attribution de points ni de classement.

5. Programme de la compétition

- **1^{er} jour :**

1500m et 500m Poules *I et II*, 1000m et 500m *Poule III*

Relais 5000m avec 3 équipes Hommes

Relais 3000m avec 2 équipes Dames et 1 équipe Hommes

- Les équipes de relais sont composées par la commission de sélection* (ci-dessus précisée) et communiquées au CS à la fin du 1500m.

Relais 3000m

- **2^{ème} jour :**

1000m Poules *I et II* ; 500m Poule *III*

Super finales 3000m (A, B, C) Poule *I* + 1500m (ABCD) Poule *II et III*

➤ Relais

6. Déroulement de la compétition

- Le tirage au sort est réalisé selon la règle ISU 296. Pour le tirage au sort du premier tour de chaque manche, *les patineurs sont classés suivant leurs temps cumulés au Top France au moment du tirage au sort : le cumul (500-1000-1500m) est utilisé pour les Poules I et II, le cumul (500-1000m) est utilisé pour la Poule III.*
- *La seule exception à la règle ISU 296 est qu'il n'y a pas de protection club pour composer les séries.*
- A chaque tour éliminatoire jusqu'en demi-finale, seuls les premiers de chaque série sont avancés au tour suivant + le nombre de patineurs nécessaires à la constitution des séries par rapport à leur temps, sur la base d'un classement par temps. La qualification en finale se fait sur la base de la règle ISU.
- La répartition des patineurs dans les séries suivantes se fait sur la base d'un classement par temps entre tous les lers, puis entre les autres patineurs. Aucune protection club n'est envisagée.
- Si un patineur est disqualifié au premier tour il se retrouve logiquement dans le deuxième tableau. Dans les autres tours, si un patineur est disqualifié alors qu'il est déjà dans la première partie de tableau, il est classé dernier de sa course et ne redescend pas dans l'autre tableau.
- Si lors des demies finales du groupe 1 un patineur est 'avancé', il participera à la Finale A.
- Si lors des demies finales du groupe 2 un patineur est 'avancé', il participera à la finale C.
- Si lors des ¼ Finales, un patineur est 'avancé', il participera aux demies finales du Groupe 1.

Attribution des points et classement

7. a) Classement par distance :

1 ^{er}	1000	9 ^{ème}	196	17 ^{ème}	37
2 ^{ème}	816	10 ^{ème}	160	18 ^{ème}	30
3 ^{ème}	666	11 ^{ème}	130	19 ^{ème}	24
4 ^{ème}	543	12 ^{ème}	106	20 ^{ème}	19
5 ^{ème}	443	13 ^{ème}	86	21 ^{ème}	15
6 ^{ème}	362	14 ^{ème}	70	22 ^{ème}	12
7 ^{ème}	295	15 ^{ème}	57	23 ^{ème}	9
8 ^{ème}	241	16 ^{ème}	46	24 ^{ème}	7

- Ces points sont attribués après chaque distance pour chaque catégorie et poule.
- En cas de disqualification lors des finales, les patineurs en cause se verront attribuer les points du 1^{er} de la finale inférieure.
- En cas de carton jaune, le compétiteur concerné aura 0 point.
- En cas de No Finish pour la finale, le patineur marque les points correspondants à la dernière place de la finale considérée.
- En cas de No Start pour la finale, le patineur ne marque pas de point.
- En cas d'ex-aequo, se référer à la règle ISU.

b) Classement général sur une manche :

- Le classement général se fait sur le total des points accumulés sur chaque distance.
- Le classement général de chaque manche est mixte

c) Classement *général* de la Coupe de France :

Pour chaque manche, attribution de 100 points « Coupe de France » au 1^{er}, 99 points au 2^{ème}, 98 points au 3^{ème}, ...

Le classement général de la Coupe de France est effectué en identifiant séparément un classement « Dames » et un classement « Hommes » sur la base du classement mixte cumulé de toutes les manches. Les patineurs sont classés :

- *Par nombre total de points « Coupe de France »,*
- *Par nombre de manches participées (patineurs ayant fait le plus de manches en premier),*
- *Par le classement lors de la dernière manche,*
- *Par le meilleur classement sur une des manches.*

H. Coupe Avenir

Règle 8

1. La Coupe Avenir est organisée dans le cadre du Programme de Développement mis en place par la CSNPV et la DTN.

Cette compétition est le rendez-vous annuel principal des catégories Junior B à E.

Pour mémoire : La participation à la Coupe Avenir est obligatoire pour une inscription en Liste Ministérielle Espoir.

2. La Coupe Avenir est divisée en 2 parties :

- La première partie consiste en des tests préparatoires qui ont lieu pendant la saison en amont de la compétition proprement dite. Ces tests visent à apprécier le niveau technique, physique, mental du patineur ainsi que l'état de préparation de son matériel. Le résultat de ces tests est obligatoire pour l'inscription mais ne compte pas dans le classement général.
- La deuxième partie consiste en la compétition proprement dite : la Coupe Avenir. Elle cherche à apprendre aux patineurs à se placer dans une course, à patiner en vitesse pure et en pré-fatigue (gestion et récupération).

3. Les épreuves préparatoires à la Coupe Avenir

Ces épreuves n'ont pas vocation à servir de sélections pour la compétition.

Les résultats ne doivent pas être communiqués aux patineurs.

Les évaluations apportées permettent de tracer le profil du patineur et sont un moyen d'échange entre l'éducateur de club et les référents techniques (DTN)

Les résultats des tests feront l'objet d'une évaluation par les entraîneurs référents (DTN) et devront parvenir à la CSNPV *6 semaines avant la date de la compétition*. Ainsi les clubs peuvent organiser les tests du début septembre jusqu'à la date butoir.

Les clubs sont priés de transmettre le calendrier de leurs évaluations. Les résultats définitifs de ces tests, accompagnés des inscriptions et frais afférents, seront transmis par LES CLUBS au Competitor Steward et à la FFSG, 3 semaines avant la compétition.

La technique [sur 11 points]

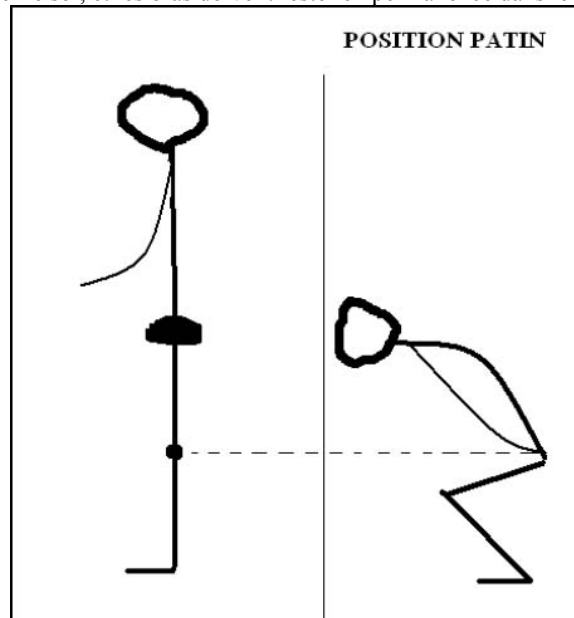
Dans l'attribution des points, les éducateurs veilleront à ce que la réalisation technique prime sur la capacité du patineur à maintenir la qualité gestuelle sur 10 tours.

- ligne droite et virage :
 - Tenir la position patin (cf. schéma ci-dessous) pendant au moins 10 tours, [sur 2 points];
 - Pousser en utilisant toute la lame. Vérifier qu'en fin de poussée le pied pousse dans une direction latérale et non vers l'arrière, pendant au moins 10 tours, [sur 4 points] ;
 - Virage :
 - Lors du croisé, la jambe droite doit avoir un déplacement ample et latéral (de la droite vers la gauche, vers l'intérieur du virage). La prise de carre doit être immédiate lors du contact avec la glace, [sur 2 points] ;
 - Être en appui sur le pied droit au niveau du 4^{ème} plot dans le virage, pendant au moins 10 tours [sur 1 points] ;
 - Ligne droite :
 - Rester incliné en sortie de virage et pendant la première poussée en ligne droite [sur 2 points] ;
- Ces éléments techniques sont à réaliser sur 10 tours suivis minimum. L'évaluation portera sur la qualité du geste technique et sur sa régularité.

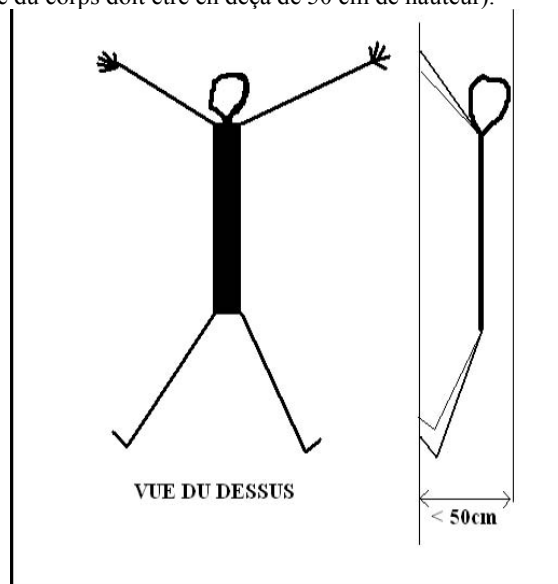
Le physique et la proprioception spécifique [sur 7 points]
Chaque exercice vaut 1 point.

* Qualités musculaires :

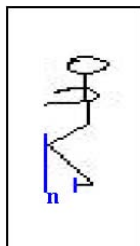
- Quadriceps en isométrie : rester immobile en position patin pendant 3 minutes (pas de balancement). Cette position patin est acquise lorsque les fesses sont à la hauteur des genoux. Les pieds doivent entièrement toucher le sol, et les bras doivent rester en permanence dans le dos.



- Quadriceps en résistance : faire 20 sauts départ statique position “patin” avec une amplitude > à 20 cm (le repos entre chaque saut est 2’’ environ, l’important est que le patineur reste en position patin).
- Gainage de la ceinture abdo-dorsale en isométrie : tenir plus de 30 secondes immobile, en position “araignée” (c’est-à-dire seuls les mains et les pieds sont en contact avec le sol, les 4 membres sont tendus, et la totalité du corps doit être en deçà de 50 cm de hauteur).



* Souplesse :



- Des ischios-jambiers : Assis, tenir 10’’ jambes droites, les mains tenant les pieds joints, la tête touchant les genoux.
- Des adducteurs : Assis, tenir 10’’ jambes droites et écartées à un angle supérieur à 90°, les coudes en avant sur le sol.

- Longitudinale : tenir 10'' sur le dos, jambes droites, les pieds doivent toucher le sol derrière la tête (attention au retour, il doit être lent).
- Chevilles : tenir 10'' pieds nus à plats, la distance n (cf. schéma ci-contre) doit être supérieure à 10 cm.

Le mental

En fonction du comportement du patineur à l'entraînement et en compétition, l'entraîneur responsable donnera une appréciation argumentée. Celle-ci se fondera notamment sur une évaluation des points forts et faibles du patineur.

Le matériel* [sur 2 points]

Pour une objectivité optimale, on utilisera un comparateur pour jauger. Pour les 2 vérifications, l'aiguille ne doit pas faire de mouvement brusque.

- courbe : outre régulière est autorisée une courbe canadienne (aplatissement vers le milieu). Si l'aiguille fait plus de un changement de direction, la courbe n'est pas bonne.
- cintrage : est seul pris en compte le critère de mouvement non brusque de l'aiguille.

Catégories

4. Les patineurs Juniors B à E sont répartis en 3 catégories (Espoirs, Novices et Loustics) sur la base du temps cumulé du Top France :

Espoir : temps cumulé 500-1000-1500 Top France < 310''

Novice: temps 500 et 1000 Top France < 170''

Loustic: temps 500 Top France < 70''

On ne considère ni l'âge, ni le sexe pour ces catégories. Ce sont les temps personnels sur la distance qui permettent d'établir la place de chacun dans les séries et dans l'ordre de passage au 500m.

5. Distances

Espoir = 1500 cru, test 500, tempo 1000, finale 1500

Novice = 1500 cru, test 500, tempo 1000, finale 1500

Loustic = 1000 cru, test 500, tempo 777m, finale 1000

6. Déroulement de la Coupe Avenir

a) Le « Cru » : Pour le 1500m, 6 à 8 coureurs. Pour le 1000m, 5 coureurs.

Les patineurs marquent des points 'sprints' aux cours de leurs courses :

- Pour le 1500m : les points 'sprint' sont attribués aux 3 premiers qui franchissent la ligne :
 - A l'arrivée
 - A 3 tours de l'arrivée
 - A 6 tours de l'arrivée
 - A 9 tours de l'arrivée
 - A 12 tours de l'arrivée
- Pour le 1000m : les points 'sprint' sont attribués aux 3 premiers qui franchissent la ligne :
 - A l'arrivée
 - A 3 tours de l'arrivée
 - A 6 tours de l'arrivée

Points attribués : 3 points pour le 1^{er}, 2 pour le 2^e, 1 pour le 3^e

Seuls sont qualifiés au tour suivant les 3 patineurs ayant obtenu le plus de points pour le 1500m/ les 2 patineurs ayant obtenu le plus de points pour le 1000m. Ce sont les juges d'arrivée (ou la Photo-Finish si elle est présente) qui annoncent les places *de tous les patineurs* pour chaque sprint. Chaque passage de ligne doit se faire en patinant, et non comme pratiqué sur la ligne d'arrivée.

Un patineur disqualifié perd tous ses points au bénéfice des autres patineurs.

En cas d'égalité de points 'sprints' à l'issue d'une course, la place d'arrivée finale départagera les ex-aequo.

Le classement de la distance sera réalisé selon ces critères :

1. *Par bloc (finale, demi-finale, etc.),*

2. *Par points sprint,*
3. *Par place d'arrivée,*
4. *Par temps,*
5. *Un patineur disqualifié, DNS, DNF, sera classé dernier de son bloc.*

b) Le « Test » : Deux courses 500m en groupe.

Le classement se fait au temps (le meilleur temps des 2 courses sera pris en compte)

c) Le « Tempo » : Sur 9 tours pour les Espoirs et les Novices et sur 7 tours pour les Loustics

Ce n'est pas la place mais le temps qui permet de passer au tour supérieur. Par exemple, les 8 meilleurs temps passent de quart de finale en demi-finale, sans considération de place.

Le classement de cette distance sera réalisé :

- a). Par groupe (finalistes, demi-finalistes, quart....)
- b). Par temps à l'intérieur de chaque groupe.
- c). Un disqualifié est classé dernier du groupe dans lequel il a été disqualifié.

d) Super Finale : Pour les Espoirs et Novices, les 8 premiers *du classement général provisoire* courent un 1500 m en course normale. Pour les Loustics, les 6 premiers courent un 1000m.

e) Pour chacune des 4 distances, le classement s'effectue ainsi : le 1er a 20 points, le 2e 19, le 3e 18, et ainsi de suite. Si plus de 20 patineurs prennent part à la compétition, le 21e et les suivants marquent 1 point.

Un patineur disqualifié est classé dernier de sa course et marque les points correspondant à la dernière place du groupe dans lequel il a couru (ex : finaliste, demi-finaliste...)

Classement final

7. Pour le classement final, le gagnant est le patineur qui a le plus grand nombre de points lors de la compétition. En cas d'ex-aequo, la place en super finale, puis éventuellement le temps réalisé sur la plus grande distance, sont utilisés.

I. Championnats de Ligue

Règle 9

1. a) Des Championnats de Ligue sont organisés dans chacune des Ligues pratiquant le patinage de vitesse courte piste.
- b) Les Championnats de Ligue sont ouverts aux patineurs des catégories Senior, Junior A, Junior B, Junior C, Junior D et Junior E, sous réserve de la réalisation des temps de sélection correspondant sur 500m, ou éventuellement sur 333m pour les Juniors E.
- c) Le montant des frais d'inscriptions est fixé par l'AG de Ligue.

Programme de la compétition

2. Les distances courues en individuel sont les suivantes:

Juniors E	500	333	800 sur sélection
Juniors D	500	500	1000 sur sélection
Juniors C	1000	500	1000 sur sélection
Juniors B	1000	500	1500 sur sélection
Juniors A	1000	500	1500 sur sélection
Seniors	1000	500	1500 sur sélection

D'autre part, des courses de relais sont organisées si le temps le permet.

Règles de compétition

3. a) Le tirage au sort, y compris la détermination du nombre de patineurs en finale, l'attribution des points, l'établissement du classement final et la détermination du vainqueur suivent le règlement ISU et les règles CSNPV 1.6 et 1.8.d.
- b) Si le timing le permet, les éliminés des tours préliminaires (séries, quarts, etc.) courent des finales de consolation, sans attribution de points (ex : finale B pour les éliminés des demi-finales).

Classement par club

4. Un classement par club peut être réalisé, à la discrétion de la Ligue organisatrice. Si un classement club est prévu dans l'annonce, il sera réalisé selon le principe des points clubs (25 pts au 1^{er}, 24 pts au 2^{ème} ...) attribués à chaque classement des catégories.

J. Tests fédéraux

Règle 10

1. a) Des tests fédéraux sont organisés pour attester du niveau technique atteint par les patineurs. Ces tests se déclinent en deux classes. Le premier niveau, destiné aux patineurs débutants, est constitué par les tests Glaçons. Le deuxième niveau, destiné à des patineurs plus confirmés, est constitué par les tests Lames.

La réussite de certains de ces tests est un préalable à l'inscription des patineurs à certaines compétitions, notamment Trophée régional des débutants, Critérium de France des Jeunes et Championnats de Ligue.

b) Les patineurs passant les tests fédéraux se voient remettre un carnet de tests, sur lequel sont consignés les tests qui ont été passés avec succès.

La présentation de ce carnet est obligatoire lors de l'inscription des patineurs à certaines compétitions.

c) Une feuille « protocole » de passage de tests est réalisée à l'issue de chaque session de passage de tests (modèle joint en annexe II). Elle résume les tests, réussis ou non, effectués par chaque patineur ayant pris part à la session. Cette feuille est adressée à la FFSG pour validation avant transmission au responsable du Top Tests (voir Procédure correspondante).

Tests glaçons

2. a) Les tests glaçons se décomposent en trois niveaux croissants: vert, bleu et rouge. Les exercices relatifs à ces tests sont décrits en annexe III.

b) Les tests glaçons sont organisés par session par les clubs ou les Ligues. Les résultats sont envoyés à la Ligue pour être officialisés.

c) Les tests se déroulent sous la direction d'un jury composé d'au moins 2 personnes titulaires d'un BE et/ou du BAF Vitesse de préférence /ou du BIF.

Tests lames

3. a) Les tests lames se décomposent en quatre niveaux croissants: acier, bronze, argent et or. Les exercices relatifs à ces tests sont décrits en annexe IV.

b) Les tests lames sont organisés par session par les Ligues. Les tests se déroulent sous la direction d'un jury composé d'au moins 2 personnes titulaires d'un BE et/ou du BAF Vitesse de préférence /ou du BIF, dont au moins une est titulaire d'un BE.

K. Trophée régional des débutants

Règle 11

1. a) Un Trophée régional des débutants, pouvant être ouvert à toutes les catégories, peut être organisé dans chaque Ligue.

b) Pour la catégorie Junior E, chaque Trophée régional des débutants est qualificatif pour le Critérium de France des Jeunes.

Organisation

2. Le Trophée Régional des Débutants est organisé par la Ligue, aidée par les clubs qui résident sur son territoire.

Le règlement en est fixé par la Ligue.

Inscriptions

3. a) Les patineurs doivent avoir réussi les tests fédéraux selon une échelle définie par la Ligue.

b) Les clubs peuvent inscrire tous les patineurs répondant aux catégories d'âge, aux critères de sélection et possédant une licence FFSG Kid ou compétition. Des patineurs extérieurs à la Ligue peuvent être inscrits, notamment lorsque leur Ligue n'organise pas de Trophée des débutants.

c) Le montant des inscriptions est fixé par l'assemblée générale des clubs de la Ligue et est perçu par la Ligue organisatrice.

L. Critérium de France des Jeunes

Règle 12

1. a) Le Critérium de France des Jeunes est une compétition ouverte aux patineurs de la catégorie Junior E. Les patineurs ayant participé aux Championnats de France surclassés en Junior D ne sont pas autorisés à concourir.

Organisation

2. Le Critérium de France des Jeunes se déroule à la suite des trophées régionaux des débutants. La commission Sportive Nationale de Patinage de Vitesse s'appuie sur l'aide d'un club ou d'une Ligue pour l'organiser.

Catégories

3. Il y a 4 sous-catégories. Les catégories 1 à 3 vont par ordre croissant d'âge (dates de naissance précisées en début de saison). La catégorie 4 regroupe des patineurs Juniors E, quel que soit leur âge, qui ont réussi le temps de sélection aux Championnats de Ligue.

Inscriptions

4. a) Pour participer dans les sous-catégories 1 à 3, les patineurs doivent avoir participé au Trophée régional des débutants et avoir réussi les tests fédéraux correspondants à leurs catégorie:

catégorie 1: glaçon vert,

catégorie 2: glaçons vert et bleu,

catégorie 3: glaçons vert, bleu et rouge.

Pour participer dans la sous-catégorie 4, les patineurs doivent avoir réussi le temps de sélection Junior E des championnats de Ligue (sans avoir forcément participé à un Championnat de Ligue), et réussi les tests fédéraux glaçons vert, bleu et rouge.

b) Les clubs inscrivent leurs patineurs.

Les patineurs doivent posséder une licence compétition.

c) Le montant des inscriptions est perçu par l'organisateur.

Programme de la compétition

5. a) Les patineurs prennent part à 3 épreuves individuelles:

Catégorie 1 : 222m, 333m, 500m

Catégorie 2 : 333m, 500m, 800m

Catégorie 3 : 333m, 500m, 1000m

Catégorie 4 : 333m, 500m, 1000m

b) La première distance est une course en poursuite.

Les paires sont établies à partir des temps indiqués sur les fiches d'inscription, et sont composées de patineurs de même niveau.

Le classement est effectué au temps.

Le premier obtient 40 points, le second 38, le troisième 36, puis 35, 34, ... 1 point.

c) La deuxième distance se dispute en peloton par éliminatoires. Tous les patineurs disputent les séries, ½ finales et finales (cf. trophée des débutants). Néanmoins, le juge-arbitre a la possibilité de ne pas faire disputer une course dont le résultat n'aurait pas d'incidence sur le classement de la distance.

En général, les 2 premiers de chaque série accèdent à la première moitié du tableau du tour qualificatif suivant.

En cas de nécessité, des patineurs classés 3ème d'une série peuvent être repêchés au temps (dans l'ordre des meilleurs temps réalisés) afin de compléter la première moitié du tableau.

Les têtes de séries sont établies à partir des points obtenus lors de la première épreuve.

Des points ne sont attribués qu'en finale uniquement: le premier obtient 40 points, le second 38, le troisième 36, puis 35, 34, ... 1 point.

d) La troisième distance est une épreuve d'endurance en peloton.

Cette distance est réalisée en peloton lors de laquelle le classement n'intervient pas pour éviter les courses tactiques, les patineurs essayant de patiner régulièrement afin de réaliser des performances correctes.

Les séries sont composées de 4 patineurs. Les têtes de séries sont établies en fonction du classement général après les 2 premières épreuves.

Les points sont attribués en fonction des temps réalisés :

Catégorie 1 : 500m 1'20 = 40 points
 1'30 = 38 points
 1'40 = 36 points
 1'50 = 35 points

Catégorie 2 : 800m 1'50 = 40 points
 2'00 = 38 points
 2'10 = 36 points
 2'20 = 35 points

Catégorie 3 et 4 : 1000m 2'10 = 40 points
 2'15 = 38 points
 2'20 = 36 points
 2'25 = 35 points

Disqualifications, faux départs, abandon, non-départ

6. a) Poursuite: En cas de disqualification, le patineur prend la dernière place du classement et ne marque aucun point.

b) Deuxième distance:

Si une disqualification intervient lors d'une finale, le patineur se voit retirer *1 point* aux points qu'il aurait obtenus (c'est à dire points de la dernière place moins *1*).

En cas d'abandon *ou* de non-départ *en* finale, le patineur ne marque aucun point.

Les points des autres patineurs ne sont pas modifiés.

c) Longue distance: En cas de disqualification, le patineur prend la dernière place du classement et ne marque aucun point.

Classement

7. Un classement est établi dans chacune des catégories par l'addition des points obtenus lors des 3 épreuves.

Le patineur ayant obtenu le plus grand nombre de points est déclaré Vainqueur du Critérium de France Catégorie 1, 2, 3 ou 4.